

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
Mme Aurélie GIRAUDON, Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET,
M. Raymond VILLALBA, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**23 - REPRISE DE L'AMICALE LAIQUE PAR LEO LAGRANGE SUD-OUEST :
PROCESSUS DE FUSION-ABSORPTION**

Monsieur Clément SERVAT expose que les dirigeants de l'Amicale Laïque, après plus de 30 ans d'engagement bénévole, ont alerté la Mairie d'Oloron Sainte-Marie en 2018 sur leur intention de trouver une solution afin que puisse être reprise l'activité de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, étant donné leur souhait de prendre du recul et l'absence constatée de relais au sein des organes dirigeants de l'association.

Un Comité de pilotage avec les différents partenaires (Association, Commune, Communauté de Communes du Haut-Béarn, Caisse d'Allocations Familiales, Direction Départementale de la Cohésion Sociale) a donc été mis en place par la Mairie afin d'accompagner l'association dans cette démarche.

Parallèlement, durant le premier semestre 2019, l'Amicale Laïque a été contactée par l'association Léo Lagrange Sud-Ouest, en vue d'étudier un projet de reprise de l'activité.

Suite au Comité de pilotage du 5 Avril 2019 en présence des représentants de Léo Lagrange Sud-Ouest, venus présenter leurs intentions, l'Amicale Laïque, rassurée par les garanties obtenues sur la solidité financière de Léo Lagrange et la cohérence de son projet éducatif avec ses propres valeurs, a informé la Commune, par courrier du 6 Mai 2019, qu'elle s'était engagée dans l'étude d'un processus d'absorption-fusion avec Léo Lagrange Sud-Ouest.

Après de nombreuses réunions de travail, un projet de traité a été soumis aux conseils d'administration des deux associations et entériné lors des assemblées générales extraordinaires de l'Amicale Laïque, le 25 août 2019 et de Léo Lagrange Sud-Ouest, le 28 août 2019.

Ce traité de fusion-absorption prend effet au 1^{er} Septembre 2019.

Dans le cadre de cette reprise d'activités et des modalités de ce traité, l'actuelle convention pluriannuelle d'objectifs et de progrès (2018-2021) signée entre la Commune et l'Amicale Laïque se trouverait donc transférée au bénéfice de Léo Lagrange Sud-Ouest selon les mêmes modalités.

Il convient donc pour le Conseil municipal d'approuver le transfert de cette convention à Léo Lagrange.

En ce qui concerne le fonctionnement du comité de pilotage, il est proposé de le poursuivre afin d'assurer un suivi de cette reprise d'activité sur les bases du comité qui avait été créé en 2010 au moment du plan de redressement de l'Amicale Laïque, et selon la composition suivante :

- Représentants de Léo Lagrange Sud-Ouest (dirigeants et personnels pédagogiques),
- Commune (Le Maire, 1 Elu Enfance Jeunesse, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, le Directeur Général des Services, le Directeur du Pôle Vie de la Cité, le Responsable du Service Jeunesse),
- Communauté de Communes du Haut-Béarn (Le Président, 1 élu Enfance Jeunesse, 1 technicien),
- 1 représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- 1 représentant de la Caisse d'Allocations Familiales,
- 1 représentant de l'Inspection de l'Education Nationale,
- 1 représentant du Service Départemental des Solidarités Et de l'Insertion.

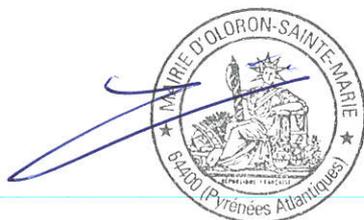
Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **PREND ACTE** de la reprise de la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la plaine de St-Pée à partir du 1^{er} septembre 2019 par l'association Léo Lagrange Sud-Ouest,

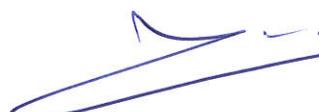
- **APPROUVE** le transfert de la convention pluriannuelle d'objectifs et de progrès 2018-2021 signée avec l'Amicale Laïque à l'association Léo Lagrange Sud-Ouest selon les mêmes modalités que la convention actuelle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant qui entérinera ce transfert,
- **APPROUVE** la mise en place d'un comité de pilotage de suivi de la reprise d'activité,
- **DESIGNE** les membres du comité de pilotage tel que proposé.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 24 septembre 2019.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 01/10/2019



Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/09/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/09/2019